



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

La Directrice-Générale

Bruxelles, 16 mars 2022

MARE/D3/PCO Ares(2022)

Objet: Lettre conjointe des CC à propos des contributions des Conseils consultatifs aux consultations publiques de la Commission

En réponse à: votre lettre 2122PAC22 du 4 mars 2022

Cher M. Raakjaer, chers Présidents,

Merci beaucoup pour votre lettre conjointe concernant les contributions des Conseils consultatifs (CC) aux consultations de la Commission et la manière dont ces contributions sont prises en compte.

Je sais que les CC participent à un grand nombre de consultations publiques, dont certaines sont d'une importance cruciale pour la PCP (comme par exemple les consultations sur le plan d'action pour la conservation des ressources halieutiques et la protection de l'environnement marin et la préparation du rapport sur le fonctionnement de la PCP) et d'autres de nature plus générale et liées à la mise en œuvre du Pacte Vert, de la Stratégie en faveur de la biodiversité ou de la Stratégie «de la ferme à la table».

Je comprends que le fait de répondre aux enquêtes de l'UE n'est pas le moyen le plus facile pour un CC de proposer une recommandation résultant d'un consensus et reflétant les opinions minoritaires. Ces consultations sont de nature générale et s'adressent à toutes les parties prenantes, pas seulement aux CC, et le format utilisé est crucial pour l'analyse et la synthèse des réponses. Bien que nous préférions également recevoir les réponses des CC sous ce format, je peux vous reconfirmer la marge de manœuvre qui vous a été offerte à la dernière réunion inter-CC, vous invitant à fournir des recommandations spécifiques sur les consultations publiques en dehors de l'enquête de l'UE, et en utilisant un format alternatif, qui correspond mieux à vos particularités.

M. Jesper Raakjaer
Président du CC Pélagique
jesper.raakjaer@gmail.com
Louis Braillelaan 80
2719 EK Zoetermeer
Pays-Bas

Commission européenne/Europese Commissie, 1049 Bruxelles/Brussel, BELGIQUE/BELGIË - Tél. +32 22991111
Bureau: J-99 05/014 - Tél. ligne directe +32 229-50483

charlina.vitcheva@ec.europa.eu

En ce qui concerne la pertinence des choix et des réponses des CC, je tiens à vous confirmer leur poids particulier dans les prises de décision. Compte tenu du rôle spécifique attribué aux CC dans le cadre de la PCP, les réponses des CC dans le cadre des consultations publiques ne sont pas traitées de la même manière que les autres réponses. Il leur est accordé un poids supplémentaire. Ceci est d'autant plus vrai lorsque la recommandation envoyée à la Commission est adoptée par consensus. De telles contributions sont sans aucun doute beaucoup plus précieuses et importantes pour nous qu'une contribution provenant de particuliers ou de groupes d'intérêts individuels.

J'ai conscience des difficultés engendrées par les délais parfois courts pour répondre aux consultations. Je peux vous assurer que nous essayons de faire preuve d'autant de souplesse que possible et que, chaque fois que cela est possible, nous adaptons et prolongeons les délais. C'est ce que nous avons fait récemment pour les questionnaires en ligne sur la PCP et sur l'OCM, dont les délais ont été prolongés de deux semaines afin de répondre à votre demande. En outre, pour vous permettre de préparer vos contributions plus à l'avance, nous essayons depuis deux ans de vous donner une meilleure visibilité sur les prochains dossiers en organisant plus fréquemment des réunions inter-CC consacrées aux dossiers politiques et en vous faisant part de notre Plan annuel de gestion¹.

Pour ce qui est de votre demande de dialogue actif par des réunions bilatérales sur les consultations politiques, je confirme qu'effectivement la DG MARE est disposée à participer à des réunions des CC, si celles-ci sont planifiées à l'avance. Des réunions bilatérales sur des dossiers spécifiques ayant un lien avec la PCP pourraient également être organisées. Nous n'avons toutefois pas la capacité d'assister à chaque réunion et je vous demande donc d'évaluer soigneusement et de prioriser les discussions et les besoins, en tenant compte de leur pertinence directe dans le cadre de la PCP (et donc de la compétence des travaux du CC) et du calendrier. À cet égard, je salue particulièrement vos efforts pour organiser des réunions conjointes avec d'autres CC et pour nous en communiquer le planning à l'avance.

Je suis d'accord avec vous sur le fait que les avis des CC devraient être suivis et contrôlés et je peux vous assurer que les recommandations reçues alimentent directement la réflexion politique et la préparation des initiatives. Nous essayons également de rendre cela plus visible en incorporant des mentions spécifiques dans nos initiatives, comme par exemple dans les considérations sur la législation déléguée² et dans le Document de travail des services qui accompagne la Communication annuelle sur les possibilités de pêche³.

¹ Voici le lien pour accéder au Plan de gestion de la DG MARE pour 2022, qui vient juste de paraître : [Management plan 2022 – Maritime Affairs and Fisheries | European Commission \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/fisheries/management-plan-2022)

² Voir le Règlement délégué de la Commission 2020/2015 précisant les modalités de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement dans certaines pêcheries des eaux occidentales pour la période 2021-2023 ; le Règlement délégué de la Commission 2020/2014 précisant les modalités de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement pour certaines pêcheries dans la mer du Nord pour la période 2021-2023 ; les Orientations stratégiques pour une aquaculture plus durable et compétitive dans l'Union européenne pour la période 2021-2030.

³ Voir SWD(2019) 205 final; SWD(2020) 112; SWD(2021)122 final

Permettez-moi de vous remercier pour votre engagement et de vous rappeler l'importance que nous attachons aux recommandations que nous recevons des Conseils consultatifs. Je me réjouis de la poursuite de notre collaboration bénéfique. Pour toute autre question concernant cette réponse, veuillez contacter Mme Pascale COLSON, coordinatrice des Conseils consultatifs (Pascale.COLSON@ec.europa.eu; +32.2.295.62.73).

Cordialement,

[Signé électroniquement]
Charlina VITCHEVA